



Devenez

• Agent de proximité et de vie locale

ACADÉMIE EUROPÉENNE
DE L'IMMOBILIER

CAP Gardien d'immeubles

Formation diplômante / Contrat ou période de professionnalisation (sous réserve des accords de branche)

L'objectif de la formation est de former des professionnels qualifiés qui assurent ou coordonnent, dans les résidences, les services quotidiens dus aux propriétaires ou locataires.

Le titulaire du C.A.P. « **Gardien d'immeubles** » est un professionnel qualifié qui exerce, selon la nature et l'importance des résidences, tout ou partie des activités suivantes :

- Nettoyage et nettoyage des parties communes
- Surveillance technique et participation à la maintenance du patrimoine immobilier
- Accueil, information et éventuellement conseil technique auprès de la clientèle
- Participation à l'accompagnement social des habitants. Il participe ainsi au maintien et à l'amélioration du cadre de vie et contribue donc à la réalisation d'une meilleure harmonie sociale. Il exerce ses activités dans un ou plusieurs groupes d'habitations auprès de locataires ou de propriétaires.

■ VALIDATION

Formation validée par un diplôme de l'Éducation Nationale intitulé
« **Certificat d'Aptitude Professionnelle Gardien d'immeubles** »

■ CONDITIONS D'ACCÈS

Sont fonction du public

■ PUBLIC

Contrat ou démarche de professionnalisation

■ FORMATEURS

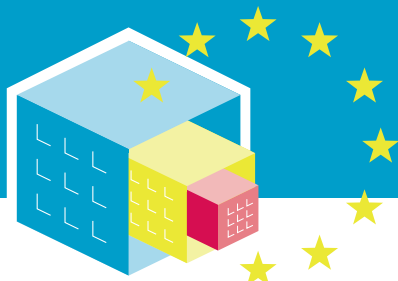
Équipe pluridisciplinaire composée d'intervenants professionnels et/ou diplômés

■ PROGRAMME

1/ OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

Le titulaire du CAP « gardien d'immeubles » doit être capable de :

- Appliquer des règles de sécurité strictes
- Entretenir des échanges positifs avec les usagers
- Faire preuve de disponibilité et de discrétion
- Respecter la vie privée des personnes



ACADÉMIE EUROPÉENNE DE L'IMMOBILIER

PROGRAMME (SUITE)

2/ CONTENU

- Biologie et chimie appliquée
- Économie et gestion, notions de comptabilité
- **Notions juridiques**
- Sciences médico-sociales
- L'immeuble et le logement
- Nettoyage et nettoyage
- Hygiène/sécurité et conditions de travail
- Gestion administrative
- Gestion de l'immeuble
- Communication professionnelle

DATE ET DURÉE

Durée de la formation : en fonction du public de 406 à 476 heures.
D'octobre 2012 à juin 2013

HORAIRES ET LIEU DE LA FORMATION

08h30 - 12h00 et 13h00 - 16h30 / CCI Formation Metz

FINANCEMENT

Rémunération* :

Niveau de formation	- de 21 ans	de 21 à 26 ans	26 ans et plus
Au moins titulaire d'un Bac Professionnel ou diplômé professionnel de niveau IV	65 % du SMIC	80 % du SMIC	SMIC**
Autre	55 % du SMIC	70 % du SMIC	SMIC**

* réservée aux titulaires d'un contrat de professionnalisation

**ou 85 % du salaire conventionnel

DOSSIER DE CANDIDATURE

À retirer à CCI Formation ou à demander sur le site de l'Université (www.esm.univ-metz.fr).

RESPONSABLE DE FORMATION

David POIRÉ

CCI Formation

03 87 39 46 37

dpoire@moselle.cci.fr